
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant reconnaissance de l'opérateur direct. -
Bibliothèque locale de Jemeppe-sur-Sambre**

A.Gt 20-03-2019

M.B. 26-04-2019

Par arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 mars 2019, la bibliothèque organisée par la commune de Jemeppe-sur-Sambre est reconnue en qualité d'opérateur direct - bibliothèque locale de catégorie 1.

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juin 1999 portant reconnaissance de la bibliothèque publique locale de Jemeppe-sur-Sambre est abrogé.

Et ce, à partir du 1^{er} janvier 2019